

LES PERES NOËL DE LA CELR !!!! (BAS LES MASQUES)

L'accord local sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT) de 2001 attribue aux salariés 13 jours (ramenés depuis à 12) annuels de repos RTT en compensation d'un horaire hebdomadaire de travail fixé à 38 heures au lieu des 35 prévues par la loi.

Ces jours de repos RTT peuvent être pris selon deux modes différents mais combinatoires :

- ✓ Une partie selon un calendrier de jours de pont et de fermeture de l'entreprise ;
- ✓ Le solde à la disposition des salariés qui peuvent le prendre entre le 01/01 et le 31/12.

Le calendrier ci-dessus nommé est fixé annuellement par l'employeur avec concertation des organisations syndicales représentées au CSE.

Jusqu'alors, il était établi intelligemment !

Intelligemment parce que chaque partie arrivait à s'entendre de manière pragmatique et de façon à satisfaire les salariés sans gêner l'activité.

Depuis quelques années, ça coince au niveau du réseau commercial parce que la direction ne souhaite plus autoriser la fermeture prolongée des agences. Bien que ce soit la qualité première de ce qu'on appelle un « pont » ! Par contre, nos dirigeants se foutent pas mal que des agences restent fermées pendant plusieurs semaines par manque d'effectif ! Les commerciaux ont commencé à être perdants depuis qu'on leur impose des samedis en jour de fermeture.

Jusqu'à aujourd'hui, il était encore possible de négocier ! Il suffisait de ne pas imposer de jours de fermeture et de laisser le libre choix aux employés de poser leur RTT.

Aujourd'hui, ce n'est plus possible ! Le duo COLLET/NAUTE a décidé de fermer les agences les 6 et 13 août... Aucune raison valable sauf que ça ne dérange pas trop le business. **Mais ça permet surtout de sucrer deux jours RTT à certains salariés !**

Voilà le cadeau offert par nos deux pères Noël pour remercier le personnel de ses excellents résultats !



Des coups bas, on en avait vu, mais piquer des jours de congés aux employés, alors là, chapeau ! ou plutôt bonnets...

A noter dans la hotte, l'avis favorable du syndicat SNE-CGC !?!

La section SUD-Solidaires CELR

